



Créteil, le 26 février 2024

RESIDENCE LYCEENNE du lycée François ARAGO de Villeneuve Saint Georges

Référence : Dossier de presse du 28 mai 2021 : « Internats d'excellence : vivre sa scolarité autrement »

<https://eduscol.education.fr/913/l-internat-d-excellence>.

La DSDEN du Val de Marne, avec le soutien des collectivités territoriales, s'inscrit dans le projet « internat d'excellence ».

Ainsi, le lycée François ARAGO de Villeneuve Saint Georges a reçu le label « internat d'excellence » en 2021. Les premiers élèves ont été accueillis lors de l'année scolaire 2022-2023.

La résidence lycéenne de François ARAGO de Villeneuve Saint Georges accueillera les élèves inscrits dans les parcours prébac de lycée : voie générale, voie technologique et voie professionnelle (voir annexe 1 pour le détail de l'offre de formation concernée).

Le projet pédagogique du lycée François ARAGO de Villeneuve Saint Georges s'appuie sur l'accompagnement personnalisé des élèves et sur l'ouverture culturelle.

Objectifs des internats d'excellence :

Les internats d'excellence permettent à des lycéens **motivés** d'exprimer leur potentiel et de développer leur **ambition scolaire**, en leur offrant des conditions de travail optimales et un projet éducatif renforcé.

Ces internats peuvent également répondre à des difficultés particulières rencontrées par des élèves qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable pour réussir leurs études. Ces difficultés peuvent être d'ordre social, économique ou familial.

Au sein de l'internat d'excellence, toutes les conditions sont réunies pour que les jeunes puissent réussir scolairement, s'épanouir collectivement et préparer au mieux leur avenir.

Les internes bénéficient d'un accompagnement pédagogique personnalisé : révision des cours, accompagnement du travail personnel. Des activités sportives et culturelles à vivre collectivement sont également proposées.

Public concerné par les internats d'excellence :

L'internat s'adresse à **tous les élèves motivés** qui souhaitent trouver un environnement et un encadrement propices à la réussite de leurs études, pour construire leur projet professionnel, développer leur sens de la vie en communauté et des responsabilités.

Tous les élèves peuvent candidater pour intégrer un internat d'excellence. Aucun élève ne doit voir son **ambition** limitée par les obstacles géographiques ou financiers.

Critères de recrutement :

Tous les dossiers de candidatures seront étudiés lors de la commission départementale. Il sera recherché prioritairement :

- La sécurisation des parcours des élèves pour les mener à la réussite.
- L'équilibre entre les filles et les garçons pour respecter dans la mesure du possible une parité.

PROCEDURE D'ADMISSION A LA RESIDENCE LYCEENNE F. ARAGO DE VILLENEUVE SAINT GEORGES
Internat d'excellence du Val de Marne pour la rentrée scolaire 2024

PROCEDURE AU NIVEAU DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

**Avant le 14
mai 2024**

Information, recensement des élèves

- Transmission des dossiers de candidature aux élèves intéressés

Constitution des dossiers

- Le chef d'établissement et l'assistante de service social complètent et visent le dossier

Envoi des dossiers de candidatures à la DSDEN du Val de Marne – DIVEL

- Transmission des dossiers de candidature à la DIVEL
 - par courrier à DIVEL - 68 avenue du Général de Gaulle - 94000 CRETEIL
 - ou par mail ce.94rl-arago@ac-creteil.fr

**Avant le 31
mai 2024**

Envoi de la fiche de renseignements sociaux à la Conseillère technique départementale du service social en faveur des élèves

- Transmission de la fiche de renseignements sociaux à Madame COFFIN-RIBARD, conseillère technique départementale du service social en faveur des élèves ce.94aselev@ac-creteil.fr par les assistantes sociales des établissements concernés

PROCEDURE AU NIVEAU DE LA DSDEN

**Le 14 juin
2024**

Commission départementale

- La commission départementale étudie les candidatures des élèves sollicitant une admission en internat au lycée François Arago de Villeneuve St Georges

**A partir du
17 juin 2024**

Communication des avis suite à la commission départementale

La DIVEL envoie les résultats

- Par courriel aux établissements
- Par courrier aux représentants légaux pour les élèves retenus sur liste principale ou liste complémentaire et pour les élèves non retenus

AFFECTATION

Juin 2024

Dans le cadre d'une entrée dans les niveaux scolaires soumis à Affelnet Lycée

- L'affectation fait l'objet d'une saisie dans l'application AFFELNET lycée
Cette saisie ne garantit l'affectation de l'élève que si le vœu concerné est positionné **en rang 1**

Pour les autres niveaux

- La DIVEL réalise une affectation qui est communiquée par courriel à la famille et à l'établissement d'origine